



Avis public

Dépôt du rôle d'évaluation foncière pour l'année 2021 **Rôle triennal 2021-2022-2023** **1ere année**

Avis est donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de St-Etienne-de-Beauharnois, qui sera en 2021 en vigueur pour son 1^{er} exercice financier a été déposée à l'hôtel de ville le 14 septembre 2020 et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures régulières d'ouverture.

Conformément aux dispositions de l'article 73 de la loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyé par courrier recommandé :

M.R.C. de Beauharnois-Salaberry
2 rue Ellice
Beauharnois (Québec) J6N 1W6

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement de la MRC de Beauharnois-Salaberry et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à St-Etienne-de-Beauharnois ce 15 septembre 2020

Ginette Prud'Homme
Directrice générale et secrétaire trésorière